

Mettez à jour vos informations et votre carte Vitale

Mettez vos coordonnées à jour en quelques clics

Vous avez déménagé, changé de banque, de nom ou de numéro de téléphone ? Déclarez votre changement de situation **depuis votre compte ameli**, rubrique [Mes informations](#).

Après chaque changement de situation et au minimum une fois par an, n'oubliez pas de **mettre à jour votre carte Vitale**. Rendez-vous simplement en pharmacie ou sur les bornes dans les points d'accueil de l'Assurance Maladie.



Besoin de nous transmettre
des documents ? Inutile de vous
dplacer ! Envoyez-les par courrier.

CPAM du Hainaut
63 rue du Rempart
CS 60499
59321 Valenciennes Cedex



Mon test IST

Depuis le 1er septembre, le dispositif **Mon test IST** facilite l'accès au dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) pour les jeunes.

Il permet de se faire **dépister gratuitement, de façon anonyme et sans ordonnance**, dans un laboratoire de biologie médicale.

Un test, 5 infections dépistées

Ce parcours confidentiel vise à détecter cinq IST fréquentes : le **VIH**, la **chlamydia**, la **gonorrhée**, la **syphilis** et l'**hépatite B**.

Qui est éligible ?

- Les jeunes de moins de 26 ans peuvent bénéficier de ce dépistage gratuit, sans avance de frais, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.
- Les plus de 26 ans peuvent également se faire dépister, mais seuls les tests VIH sont intégralement remboursés ; les autres tests sont couverts à 60 %, le reste pouvant être pris en charge par une complémentaire santé.

Pourquoi se faire dépister ?

Certaines IST peuvent être présentes sans provoquer de symptômes. Sans traitement, elles peuvent entraîner des complications pour la santé ou se transmettre à d'autres partenaires. Se faire dépister régulièrement est un geste de prévention essentiel, simple et responsable.



Comment bénéficier du dispositif ?

Présentez-vous simplement muni de votre carte Vitale dans un laboratoire d'analyses médicales et demandez **Mon test IST**. Aucun rendez-vous ou ordonnance n'est requis.

Un questionnaire est proposé pour adapter les examens nécessaires à la situation de chacun.
Pour en savoir plus : [ameli.fr](#)